

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **862/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 7 mai 2026

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 7 mai 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges